

Le Mag'

## Voiture électrique. De nouvelles incitations à l'achat pour les véhicules d'occasion

22/11/2020 04:44

Depuis plusieurs mois, la promotion de la voiture électrique de la part du gouvernement est appuyée par une série de mesures incitatives. Faisons le point sur ces dernières.

### Voiture électrique d'occasion : un bonus de 1 000 € à l'achat

La voiture électrique, l'un des fers de lance du quinquennat d'Emmanuel Macron, bénéficie de plusieurs aides afin de séduire le public français. La dernière en date est l'annonce faite le 12 octobre par Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, de la mise en place d'un bonus de 1000 € pour l'achat d'un véhicule 100 % électrique d'occasion. Une aide accessible sans conditions de ressources, partout sur le territoire français, visant à encourager les ménages les plus modestes à acquérir une voiture électrique.

Tandis que l'on assiste progressivement à ce qui ressemble de plus en plus à une chasse aux moteurs thermiques, notamment dans les métropoles françaises, Paris en tête, où les véhicules motorisés au diesel [seront interdits](#) à partir de 2024, dans le même temps, la voiture électrique a donc le droit de multiples faveurs.

Cette dernière prime annoncée en est une nouvelle preuve. Elle vient compléter le bonus écologique déjà existant qui ne concernait que l'acquisition d'une voiture électrique ou d'une hybride rechargeable neuves et pouvant atteindre les 7 000 €.

Que représente la motorisation électrique par rapport à l'ensemble du parc automobile français ? On [dénombrerait](#), en octobre 2019, plus de 200 000 véhicules électriques en circulation sur les routes de l'Hexagone sur un total d'environ 32 millions de voitures particulières. En outre, en 2020, 8,2 % des véhicules achetés en France étaient électriques, un pourcentage en forte augmentation par rapport à l'année 2019 (1,9 %).

### Les autres mesures en faveur de la voiture électrique

Cette dernière prime de 1 000 euros évoquée par Jean-Baptiste Djebbari s'inscrit ainsi à la suite de plusieurs autres mesures incitatives prises par l'État afin d'accélérer le passage à l'électrique.

Parmi celles-ci, citons par exemple la prime à la conversion avec l'accord d'un bonus électrique exceptionnel l'été dernier. En parallèle, la prime à la conversion a été maintenue avec un barème revalorisé.

Quant aux infrastructures, le déploiement de bornes de recharge sur le territoire a été accéléré avec une multiplication des implantations en France, notamment sur les aires d'autoroutes.

Au plan financier, le gouvernement a instauré le Crédit d'impôt transition énergétique, à savoir la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant forfaitaire de 300 €, quel que soit le niveau de

revenus, pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge à domicile. Mais aussi un dispositif de microcrédit destiné à aider au financement d'une voiture propre.

Enfin, il existe aussi un autre moyen de rouler à l'électrique sans changer de véhicule, du moins en apparence : le [rétrofit](#).

Crédit photo : DR (photo d'illustration)

*[cc] [Breizh-info.com](http://Breizh-info.com), 2020, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine*